

Censure et rectitude politique

André Vanasse

Numéro 102, été 2001

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/37843ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Productions Valmont

ISSN

0382-084X (imprimé)

1923-239X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Vanasse, A. (2001). Censure et rectitude politique. *Lettres québécoises*, (102), 5-6.



Censure et rectitude politique

Le plus grand mythe de l'homme contemporain est l'affirmation de la liberté. Apparemment, nous vivons dans la société la plus libre qui ait existé depuis les débuts de l'humanité.

Et si cela n'était que pure illusion, le croirions-nous ?

Le propre des sociétés est d'être aveugles face à elles-mêmes. Ceux qui en sont les éléments constituants s'illusionnent sur ce qu'ils sont. Ils voient la poussière dans l'œil du voisin, mais pas la poutre dans le leur! Aussi regardent-ils le passé avec étonnement. « Comment a-t-on pu vivre dans de telles conditions ? » se disent-ils, scandalisés. « Dieu, si j'avais vécu à cette époque, j'aurais sûrement fait sauter la baraque ! » Ils se croient forts. Ils oublient que nous sommes tous des lâches. La preuve? Il suffit que le pouvoir en place nous impose sa vision du monde pour que nous rentrions dans le rang, tout penauds. Pire, nous prétendons que si nous agissons comme nous le faisons, c'est que nous en avons décidé ainsi. L'introjction des idéologies dominantes, ce phénomène qui consiste à faire siens les diktats du pouvoir en place en croyant fermement que ce sont là nos idées personnelles, a toujours été le mécanisme le plus puissant pour réguler les systèmes sociaux.

En ce sens l'homme contemporain ne se rend pas compte à quel point sa liberté est entravée. Chaque geste qu'il fait relève d'une prescription. Sa vie est codée du lever au coucher. La meilleure façon d'en constater les effets pervers, c'est d'être attentif aux changements sociaux. Par exemple, fumer il y a 50 ans était un geste valorisé. C'était viril. Sexy même. On lançait de la fumée à qui mieux mieux autant dans les lieux publics que dans les maisons privées. Or, il a suffi que l'État — à cause des coûts trop élevés dans le domaine de la santé, générés par le tabagisme —, décide de bannir le tabac pour que l'acte de fumer devienne subitement hautement répréhensible. Ces mêmes fumeurs qui se promenaient hier la cigarette au bec sont aujourd'hui littéralement mis au banc des accusés dans la société. Ne plus fumer est devenu non seulement un must, mais une nécessité imposée par la loi. Pire: tous ceux qui ont arrêté de fumer sont convaincus de l'avoir fait librement, alors qu'ils y ont été poussés par une machine répressive sans précédent mise de l'avant par l'État.

Ce long préambule (comme si je n'arrivais plus à y mettre un frein!) pour parler de ce jeune garçon de la région de Cornwall qui a été arrêté en décembre dernier parce qu'on le considérait comme dangereux pour la société. Cet adolescent avait écrit au cours d'une activité scolaire un texte dans lequel il menaçait de faire sauter son école. Cette composition a suffi à le faire mettre en prison. Il y a passé 34 jours avant d'être accusé d'avoir proféré des menaces de mort.

L'événement en soi est exemplaire. Il montre bien que la bonne foi peut malheureusement engendrer de terribles répressions. Si la direction de l'école a décidé d'en appeler à la police, c'est sûrement qu'elle voulait éviter qu'on assiste à une tuerie comme on en voit sporadiquement aux États-Unis (il y en a une du reste qui a éclaté quelques mois plus tard, précisément en mars).

Le hic est qu'on a procédé de la manière la plus cavalière en utilisant la force plutôt que la compassion. Cet enfant, qui était la victime de ses pairs (c'était un véritable bouc émissaire), voulait manifester son désarroi, son désespoir même face à la violence qui lui était faite. Au lieu d'être attentif à sa détresse psychologique, au lieu de lui proposer les soins d'un thérapeute, on a préféré la méthode radicale qui a été celle de le jeter en prison.

Le plus ridicule est que, s'il avait été soumis à une thérapie, on lui aurait demandé d'exprimer son agressivité et de se défouler de manière à évacuer la violence qui l'habitait. Les Grecs appelaient « catharsis » ce phénomène qui consiste à libérer son animosité par le truchement de la parole ou par celui de l'écriture. De fait, la littérature est l'expression la plus haute et la plus valorisée de la catharsis. Elle donne le loisir à quiconque en sent le besoin de tuer par l'imaginaire ses père et mère. De coucher avec sa mère, s'il le désire, comme le fit Œdipe quitte à se crever les yeux par la suite.

Tant et aussi longtemps que l'écriture concerne le sujet lui-même, c'est un acte pour ainsi dire sans conséquence. Mais que cette mise en forme soit diffusée, voilà que cela devient problématique, surtout si ces propos remettent en cause les valeurs religieuses ou sociales en place.

Voilà pourquoi, de tout temps, l'écriture a été perçue comme la plus dangereuse des activités. De fait, toutes les dictatures ont eu recours à la censure et à l'autodafé, car le livre est une menace qu'il faut à tout prix mater. Il s'impose même (le rituel est toujours de mise en de telles circonstances !) de le brûler sur la place publique de la même façon qu'on fusille les opposants au régime.

Or l'illusion collective consiste à croire que la censure n'est que l'apanage des régimes hautement répressifs et qu'elle ne nous concerne pas. Pourtant, il est clair que toutes les sociétés pratiquent la

censure, qu'elle soit officielle (c'est le cas, par exemple, pour la littérature pornographique et, particulièrement, les écrits sur la pédophilie tout autant que pour l'ensemble de la littérature dite haineuse) ou introjectée (il est évident que nous nous censurons constamment quand nous écrivons, conscients que nous sommes qu'il est des sujets ou des jugements qu'il vaut mieux éviter).

Ainsi, dans le cas qui nous intéresse, nous avons eu l'illustration indubitable que nous ne sommes pas libres d'écrire tout ce que nous voulons et qu'il nous en cuira si par malheur nous le faisons. Les Michael Ondaatje et Margaret Atwood auront beau s'insurger et protester sur la place publique, une chose restera sûre pour moi : écrire est un acte risqué qui met en jeu notre liberté.

Cela explique sans doute pourquoi les écrits vraiment séditeux ne courent pas les rues. La littérature québécoise (tout autant que la littérature occidentale en général) est une écriture sage. Elle est l'expression de la vision d'un monde certes polyphonique, mais elle est toujours soumise à la police des lettres que pratique en sourdine une machine éditoriale qui, quoi qu'elle en pense et dise, couche dans le lit de l'État qui, de son côté, l'abreuve de subventions ou d'aides déguisées. Dans ces conditions, parler de liberté d'expression est un leurre, car il n'existe qu'une seule liberté : celle que la société décrète. Elle peut être large et relativement permissive, mais elle ne sera jamais pleine et entière.

Croire le contraire, c'est se leurrer. Et il suffit du reste d'un événement mal contrôlé comme celui que ce jeune adolescent a vécu pour que la

vérité éclate au grand jour et qu'elle nous montre les limites de notre autonomie face à l'État.

Le directeur,
André Vanasse

P.S. Quelques jours après avoir rédigé cet éditio (au début du mois de mars), voici qu'éclatait l'affaire André Lemelin (peut-on enseigner la vulgarité ?) largement commentée dans le cahier « Lecture » de *La Presse* (semaine du 18 mars). De son côté, au cours de la même fin de semaine, le cahier « Livres » du *Devoir* titrait en page D3 : « Censure littéraire, ou jusqu'où ne pas aller trop loin ». Ce texte, soit dit en passant, n'avait aucun lien direct avec l'affaire Lemelin. Il traitait d'une étude consacrée à la censure.

On a ici une preuve éclatante que nous sommes beaucoup plus « parlés » par notre société que nous la parlons ! Comment nier qu'on discute tous de la même question en même temps tout simplement parce que c'est le sujet de l'heure...



André Lemelin

COURRIER DES LECTEURS

Cher monsieur,

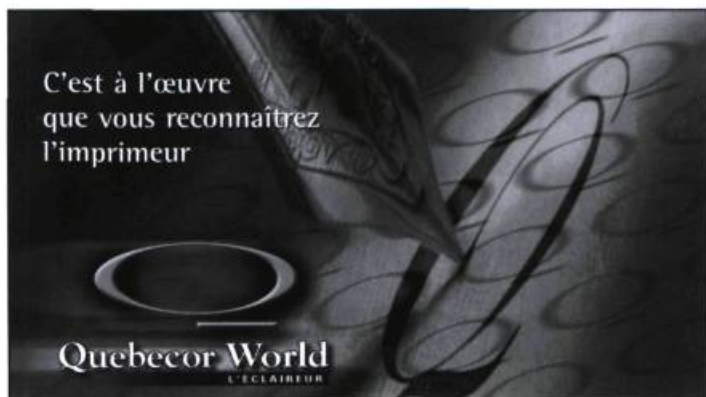
« Vous avez dit e-book ? » Je vous réponds « Livrel ». C'est à la radio, en vacances, que j'ai entendu pour la première fois ce terme pour désigner le livre électronique. Dans votre numéro 101, comme par hasard, de *Lettres québécoises*, vous abordez le sujet comme une chose inévitable. Alors pourquoi ne pas lui donner le nom français qu'elle portera selon notre fierté. Il est si difficile de combattre les termes installés dans le langage populaire. Il n'y a qu'à penser au valeureux « courriel » qui fait son chemin grâce à ses utilisateurs. Vous êtes en position d'imposer un vocabulaire, c'est le moment d'oser.

Clo Morin

Chère madame,

Je prends bonne note de votre suggestion. Je le fais avec d'autant plus de bonne grâce que j'ai découvert le mot « Livrel » trop tard pour le glisser dans mon éditorial. Je crois, comme vous, que la meilleure manière d'imposer un mot, c'est de le faire connaître le plus rapidement possible pour qu'il pénètre naturellement dans l'oreille des utilisateurs.

André Vanasse



Voix et image S

LITTÉRATURE QUÉBÉCOISE

Consacrée à la littérature québécoise, *Voix et Images* est publiée trois fois l'an par le Département d'études littéraires de l'Université du Québec à Montréal. Chaque numéro comprend un dossier sur un écrivain ou une écrivaine, ou sur un thème spécifique, des études sur des œuvres de la littérature québécoise et des chroniques sur l'actualité littéraire.

1 an (3 numéros):

Canada, 35 \$; étranger, 40 \$; étudiant, 21 \$.

2 ans (6 numéros):

Canada, 63 \$; étranger, 73 \$; étudiant, 37 \$.

Le numéro: n^{OS} 1 à 32 : 5 \$; n^{OS} 33 à 62 : 10 \$; n^{OS} 63 et + : 13 \$ (taxes en sus)

Collection :

Soixante (60) numéros, au prix de 300 \$.

Les chèques ou mandats doivent être faits à l'ordre de:

Service des publications
Université du Québec à Montréal
C.P. 8888, succursale «A»
Montréal (Québec)
H3C 3P8
Canada
Téléphone: (514) 987-7747